

# **Communiqué du Mouvement de défense de l'hôpital public**

Le MDHP tient à rappeler qu'un médecin n'est pas tenu à un devoir de réserve à l'égard des orientations suivies par les responsables politiques et administratifs. Il est normal qu'il fasse connaître publiquement ses positions et ses propositions sur des questions concernant les soins et la santé publique.

C'est même son devoir d'alerter les autorités et d'informer l'opinion publique s'il estime que des décisions font courir des risques à des patients.

L'expression publique des médecins sur les questions de soins et de santé publique doit faire partie de la « démocratie sanitaire », que les gouvernements successifs se sont engagés à développer.

Pour le MDHP :

Anne Gervais, Bernard Granger, André Grimaldi.